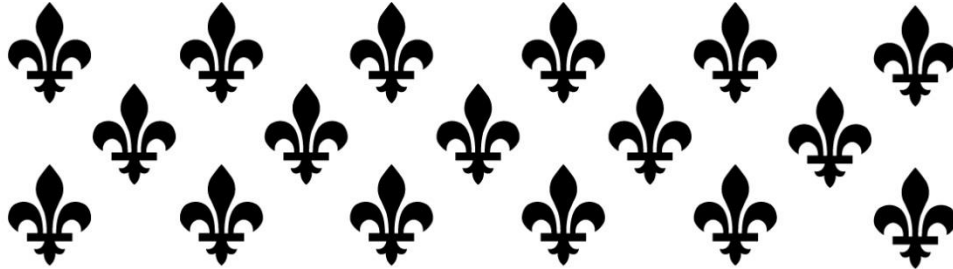


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 29 octobre 2020 — N° 138

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de remercier les employés et les élus municipaux de la circonscription de Huntingdon pour leurs efforts pendant la pandémie de COVID-19.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de La Fondation du Grand Montréal.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale des proches aidants.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de remercier les organismes communautaires de Montréal-Nord pour leurs efforts pendant la pandémie de COVID-19.

29 octobre 2020

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Véronique Jean, fondatrice du Centre Ganga Yoga inc.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Logis Rose-Virginie.

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de féliciter Mme Julie Bédard, lauréate des Mercuriades.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 125^e anniversaire de l'entreprise Garant GP.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'entreprise Groupe Aptas inc.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Maria Tutino, mairesse sortante de la ville de Baie-d'Urfé.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

29 octobre 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 69 Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **557** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 69.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dépose :

Le plan d'immigration du Québec pour l'année 2021.

(Dépôt n° 2039-20201029)

29 octobre 2020

Puis, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 mai 2020 par M. Allaire (Maskinongé) concernant la nomination des constables spéciaux de la SPCA de Montréal et mandats de surveillance sur l'application du Code criminel relatif à la cruauté envers les animaux;

(Dépôt n° 2040-20201029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 mai 2020 par Mme Grondin (Argenteuil) concernant la mise en place d'une politique sans fragrances ou parfums dans les établissements de santé au Québec;

(Dépôt n° 2041-20201029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 mai 2020 par Mme Grondin (Argenteuil) concernant la mise en place d'une politique sans fragrances ou parfums dans les établissements de santé au Québec;

(Dépôt n° 2042-20201029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 septembre 2020 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant la mise en place de mesures soutenant le développement du télétravail;

(Dépôt n° 2043-20201029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2020 par M. Émond (Richelieu) concernant la décentralisation du système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale.

(Dépôt n° 2044-20201029)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021 intitulé NM F.-A.-Gauthier : conception et construction – audit particulier, accompagné d'un document contenant les observations du Commissaire au développement durable;

(Dépôt n° 2045-20201029)

29 octobre 2020

Le rapport intitulé *Rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne.*

(Dépôt n° 2046-20201029)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 21, 22, 27 et 28 octobre 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

(Dépôt n° 2047-20201029)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Barrette (La Pinière) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Mme David (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la langue française dans l'administration publique, l'enseignement supérieur et à la Ville de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

29 octobre 2020

Conformément au consentement donné lors de la séance du 28 octobre 2020 et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Famille, Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance que le personnel du réseau de l'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance ait accès à de l'équipement de protection adéquat dans le contexte de la pandémie de COVID-19, pour leur propre sécurité ainsi que celle des enfants;

QU'elle reconnaisse que le port prolongé du masque par le personnel, bien que nécessaire d'un point de vue de santé publique, peut avoir des impacts sur le développement des enfants, dans la mesure où il entrave l'association des mouvements de la bouche avec la voix de l'adulte, ainsi que la réciprocité des émotions, lesquelles sont reconnues comme nécessaires à l'apprentissage du langage et au développement socioaffectif des jeunes enfants, et encore davantage pour les enfants avec des besoins particuliers;

QU'elle rappelle que les enfants passent souvent plus de 35 heures par semaine à l'école ou en service de garde éducatifs à l'enfance, et qu'il importe de minimiser les impacts des mesures sanitaires prises dans ces milieux sur le développement des enfants;

QU'elle souligne que Santé Canada a homologué des masques de procédure avec fenêtre transparente;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de mettre à disposition du matériel de protection permettant à la fois de protéger le personnel et de prévenir les impacts du port prolongé du masque sur le développement des enfants, tels que des masques avec fenêtre transparente, pour les travailleurs et travailleuses du milieu de l'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance qui œuvrent auprès des poupons et des enfants à besoins particuliers.

29 octobre 2020

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **558** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le 25^e anniversaire du référendum de 1995 sur l'indépendance du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail acharné de nos travailleurs de la santé qui sont au front aux unités de soins intensifs;

QU'elle reconnaisse le travail essentiel des équipes des unités de soins intensifs de nos hôpitaux, qui, jour après jour, permet de sauver des vies;

QU'elle rappelle que de nombreuses personnes atteintes de la COVID-19 sont aux prises avec des complications et doivent recevoir une plus grande intensité de soins, le plus rapidement possible;

29 octobre 2020

QU'elle réitère que le respect des consignes sanitaires émises par la Santé publique permet de diminuer la charge de travail de ce personnel, et que la vie de nombreux citoyens est au cœur de nos efforts collectifs pour continuer d'assurer des soins intensifs de qualité;

QU'enfin, l'Assemblée nationale remercie tous les professionnels de nos unités de soins intensifs et reconnaisse leur travail en cette période de crise.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 559 en annexe)

Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'évaluation environnementale du projet GNL-Québec par le BAPE; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions;

29 octobre 2020

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles.

—

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de poursuivre les discussions pour statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative;
- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition ;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 6 novembre 2020, M. Tanguay (LaFontaine) s'adressera à M. Lacombe, ministre de la Famille, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Déclin de l'offre, depuis 2018, de nos services de garde éducatifs à l'enfance sous la mauvaise gouverne caquiste ».

29 octobre 2020

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 13, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 21.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 13 h 03, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Nichols (Vaudreuil) à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, portant sur le sujet suivant : « le cautionnement par le gouvernement caquiste de l'étalement urbain dans le dossier du schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « les risques importants de décrochage scolaire dus à la pandémie de la COVID-19 »;

29 octobre 2020

- le troisième, sur une question adressée par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « la nécessité d'agir avec vigueur pour préserver la santé mentale des Québécois ». Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, remplace le ministre pour ce débat.

À 13 h 42, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 71, Loi sur les véhicules hors route, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 10 novembre 2020 de 10 heures à 11 h 55, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 55 et de 19 h 30 à 21 h 05 et le mercredi 11 novembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15;

29 octobre 2020

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Fédération québécoise des clubs quad
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
UMQ
FQM
Bombardier produits récréatifs
Mathieu Santerre, citoyen
Centre québécois du droit de l'environnement
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Union des Producteurs Agricoles
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Les Pourvoiries du Québec
Gouvernement de la nation crie
Société Makivik

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

29 octobre 2020

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **560** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé).

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 3 novembre 2020, à 13 h 40.

29 octobre 2020

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 29 octobre, à 14 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 51 Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

29 octobre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications:

(Vote n° 557)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

29 octobre 2020

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Famille, Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 558)

(Identique au vote n° 557)

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 559)

(Identique au vote n° 557)

29 octobre 2020

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 560)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		